

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 06371

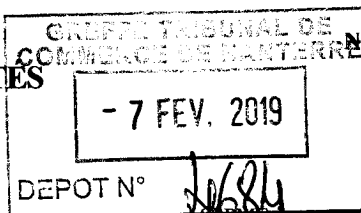
Numéro SIREN : 804 164 986

Nom ou dénomination : AB AUDIT, CONSEIL & FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2019 sous le numéro de dépôt 4684

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice clos le 31/07/2017



N°2065 - 2017

SPE ME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies du CGI) :

Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD :

Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social, si différent
SASU AB AUDIT CONSEIL & FORMATION SIRET : 80416498600015 aurelien.buguet@outlook.com 4 rue Michelet 92100 BOULOGNE BILLANCOURT FR	
	Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et
adresse du lieu d'imposition de la société mère

B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité ☐	Activités exercées : CONSEIL EN GESTION
---------------------	---	---

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	2 715	Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 28 % (*)	38 120	Déficit	
2 - Plus-values		Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 %			
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %		Plus-values exonérées (art. 238 quinquies)	
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants n'ont pas à être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer	dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐
--	---	--

D - IMPUTATIONS

1 - Aut titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Aut titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé N°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS		Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %
CGA ☐	Visueur conventionné ☐	
Nom et adresse : - Comptable : Indép. - Conseil : - CGA : - N° d'agrément du CGA :		
Odat de Féline 14 RUE DE LOGELBACH 75017 PARIS		

(*) Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 31/07/2017

Néant ☐

F - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3. Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4. Montant des autres distributions :		
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7. Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

G - REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants ①	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit ②	Année au cours de laquelle le versement a été effectué ③	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits ④	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires ⑤	Remboursements ⑥	Indemnités forfaitaires ⑦	Remboursements ⑧

H - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice - MVLT imputée sur les PVL de l'exercice - MVLT réalisée au cours de l'exercice - MVLT restant à reporter	

① BILAN SIMPLIFIE

Exercice clos le 31/07/2017

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/07/2017 ③	Net 31/07/2016 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028	800	030	800		267
Immobilisations financières (1)	040	50 150	042		50 150	
(5) TOTAL I	044	50 950	048	800	50 150	267
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2) clients et comptes rattachés	068	27 324	070		27 324	21 660
Créances autres (3)	072	13 838	074		13 838	
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	74 284	086		74 284	100 885
Charges constatées d'avance	092		094			8 086
TOTAL II	096	115 446	098		115 446	130 631
TOTAL GENERAL (I + II)	110	166 396	112	800	165 596	130 897

PASSIF	31/07/2017		31/07/2016
Capital social ou individuel	120	2 000	2 000
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		
Report à nouveau	134	94 777	32 783
Résultat de l'exercice	136	43 585	61 994
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	140 361	96 777
Provisions pour risques et charges	154		
TOTAL II	154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	2 612	7 811
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	22 622	26 310
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176	25 234	34 121
TOTAL GENERAL (I + II + III)	180	165 596	130 897

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/07/2017

Néant ☐

A - RESULTAT COMPTABLE					31/07/2017	31/07/2016
Ventes de marchandises		209			210	
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215			214	
Production vendue services		217			218	160 411
Production stockée					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	3
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	160 414
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier)		immobilier		242	19 828
			(dont taxe professionnelle)			
Impôts, taxes et versements assimilés		243	CFE et CVAE	255	244	1 744
Rémunérations du personnel					250	57 050
Charges sociales					252	40 638
Dotations aux amortissements					254	267
Dotations aux provisions					256	
Autres charges :						
- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259				9
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					262	
Total des charges d'exploitation (II)					264	119 536
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	40 878
Produits financiers				III	280	
Produits exceptionnels				IV	290	
Charges financières				V	294	43
- Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					300	
Charges exceptionnelles :				VI		
- Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)						
Impôts sur les bénéfices				VII	306	(2 750)
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V+ VI + VII)					310	43 585
B - RESULTAT FISCAL						
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, déficit comptable colonne 2					312	43 585
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles					322	
Impôts et taxes non déductibles					324	6 623
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecart valeurs	248	330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Déductions						
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987		
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
ZFA 44	345		Investissements outre mer	344		
Divers, dont : quaterdecies						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					653	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					352	40 835
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356	
Déficits antérieurs reportables						360
(dont imputés sur le résultat)						
Résultat fiscal après imputation des déficits					370	40 835
						372

Exercice clos le 31/07/2017

II - DEDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	31/07/2017
	Montant
CREDIT IMPOT FAMILLE	9 373

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/07/2017

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)	Désignation de l'entreprise : AB AUDIT CONSEIL & FORMATION
---	--

I - IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations - Fonds commercial	400		402		404		406		
incorporelles - Autres	410		412		414		416		
I - Terrains	420		422		424		426		
m - Constructions	430		432		434		436		
m - Installations techniques matériel	440		442		444		446		
o et outillage industriels									
c - Installations générales	450		452		454		456		
agencements divers									
o - Matériel de transport	460		462		464		466		
r - Autres immobilisations	470	800	472		474		476	800	
p corporelles									
Immobilisations financières	480		482	50 150	484		486	50 150	
TOTAL	490	800	492	50 150	494		496	50 950	

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
I - Terrains	510		512		514		516	
m - Constructions	520		522		524		526	
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
o - Installations générales, agencements, aménagements divers	540	533	542	267	544		546	800
- Matériel de transport	550		552		554		556	
c								
o								
r - Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
p								
TOTAL	570	533	572	267	574		576	800

III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme		
						19%	15% ou 16%	0%
	1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession d'exploitations de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL	596					585	597	599

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/07/2017

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)		Désignation de l'entreprise : AB AUDIT CONSEIL & FORMATION	
I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
A - NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	600	602	604
Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605
Autres provisions réglementées	610	612	614
Provisions pour risques et charges	620	622	624
Provisions pour dépréciation : Sur immobilisations	630	632	634
Sur stocks et en cours	640	642	644
Sur clients et comptes rattachés	650	652	654
Autres provisions pour dépréciation	660	662	664
TOTAL	680	682	684
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT	
	Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles	700	705	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	
Constructions	720	725	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	
Inst. générale, agencements, amén. div.	740	745	
Matériel de transport	750	755	
Autres immobilisations corporelles	760	765	
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B 780
II - DEFICITS REPORTABLES		III - DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
- Imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits :		IV - DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA	
- Reportables	984	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	
- De l'exercice	860	129	
Total des déficits restant à reporter	870		
V - ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3113-1 et L3211-1 du Code des transports)			800 ☐
VI - DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	32 082 680
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		380	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⑤ CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Exercice clos le 31/07/2017

Néant ☐

I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue : - Biens	109		
- Services	141		160 411
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		3
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL I	144		160 414

II - Consommation de biens et services en provenance d'un tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		12 550
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		7 278
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		9
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabac), T.I.P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL II	152		19 837

III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GENERAL (I-II)	137	140 577

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et le 1330 - CVAE)	117		140 577
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE			160 441
Période de référence	du		au
Date de cessation			

V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :		376	
dont apprentis		/	
dont handicapés		/	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/07/2017

Néant ☐

N° SIREN	804164986
Dénomination de l'entreprise	AB AUDIT CONSEIL & FORMATION
- N°, Type et nom de voie	4 rue Michelet
Adresse : - Code postal	92100
- Ville	BOULOGNE BILLANCOURT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	200

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou d'actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N° et voie			Pays
Code postal	Commune		

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom	BUGUET AURELIEN	% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions	200
Nom marital							
Naissance : Date	01/08/1981	N° Département	75	Pays	FR		
Commune	PARIS 12						
Adresse : N° et voie	4 rue Michelet			Pays	FR		
Code postal	92100	Commune	BOULOGNE BILLANCOURT				

Liquidation IS - Calcul de l'IS

Exercice clos le 31/07/2017

Calcul de l'impôt sur les sociétés dû	Base	Taux	Montant
Impôt sur les sociétés (au taux normal)	2 715	33.1/3 %	905
Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	38 120	15 %	5 718
Impôt sur les plus values nettes		15 %	
Autre impôt à taux particulier		19 %	
Total IS Brut			6 623

Calcul des taxes assimilées à l'IS	Base	Taux	Montant
Contribution Sociale sur l'IS (CA supérieur à 7 630 000 €) ☐		3.30 %	
- Abattements			
Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs		2.5 %	
Montant de la Contribution exceptionnelle au titre de l'exercice		10.7 %	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/07/2017

Néant ☒**Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé**

Forme juridique / Dénomination
 Complément de dénomination
 N° SIREN

Désignation et n° siren de la société tête de groupe

Forme juridique / Dénomination
 Complément de dénomination
 N° SIREN

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes

PME au sens communautaire

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE**Crédit d'impôt****Montant**

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Dont préfinancement

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail

Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE**Crédit d'impôt****Montant**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")**III - CAS PARTICULIERS****Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N****Montant****Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois****Montant**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/07/2017

A . Identification du déclarant

Forme juridique / Dénomination	SASU	AB AUDIT CONSEIL & FORMATION	
Complément de dénomination			
N° SIREN	804164986		
N° de Téléphone			
Adresse Mail	aurelien.buguet@outlook.com		
- N°, Type et nom de voie	4 rue Michelet		
- Complément de distribution			
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	7022Z
J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP			

B . Régime Fiscal

Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RS régime réel simplifié
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

C . Périodes

Date de début de l'exercice ou période N	01/08/2016
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/07/2017
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/07/2016
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D . Monnaie

Code monnaie	EUR
--------------	-----

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Exercice clos le 31/07/2017

Charges à payer	Montant
Fournisseurs factures à payer	2 160

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES

DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/07/2017

Identification de la société	
Désignation de la société	AB AUDIT CONSEIL & FORMATION
Numéro SIREN du principal établissement	804164986
Code NAF	7022Z
- N°, Type et nom de voie	
- Complément de distribution	
- Lieu-dit, hameau	
- Code postal / Ville	

I - Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	40 835
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficit ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g. Montant maximum exigible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	38 120

1. III - Bénéfices soumis au taux normal

(a. - c. - h. - i.)

2 715

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %

(d. - j. - k.)